

CONSEIL COMMUNAUTAIRE D'INSTALLATION
Séance du 14 avril 2026 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Nombre de membres dont le Conseil communautaire doit être composé : 71

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant)

1	AIX-LES-BAINS	T	ANCIAUX Christèle	Arrivée après la 79 ^{ème} délibération
2	AIX-LES-BAINS	T	BERETTI Renaud	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
3	AIX-LES-BAINS	T	BRAUER Michelle	
4	AIX-LES-BAINS	T	BRUYERE Daniel	
5	AIX-LES-BAINS	T	CLAVAL Luce	
6	AIX-LES-BAINS	T	CONIGLIO Liliane	
7	AIX-LES-BAINS	T	DELROISE Hubert	
8	AIX-LES-BAINS	T	DUBOUCHET-REVOL Karine	
9	AIX-LES-BAINS	T	FERRARI Marina	
10	AIX-LES-BAINS	T	FRUGIER Michel	
11	AIX-LES-BAINS	T	GUIGUE Thibaut	
12	AIX-LES-BAINS	T	HUSSON Anaïs	
13	AIX-LES-BAINS	T	LEFAY Anne	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
14	AIX-LES-BAINS	T	MOIROUD Christophe	
15	AIX-LES-BAINS	T	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
16	AIX-LES-BAINS	T	MOUGNIOTTE Alain	
17	AIX-LES-BAINS	T	PETIT GUILLAUME Sophie	
18	AIX-LES-BAINS	T	ROUPIOZ Claire	Pouvoir de Julien PAPOZ
19	AIX-LES-BAINS	T	TOMASI Pierre	
20	AIX-LES-BAINS	T	VASQUEZ Christian	
21	AIX-LES-BAINS	T	VIAL Jean-Marc	
22	BOURDEAU	T	DRIVET Jean-Marc	
23	BRISON SAINT INNOCENT	T	CROZE Jean-Claude	
24	BRISON SAINT INNOCENT	T	MASSONNAT Marthe	
25	CHANAZ	T	HUSSON Yves	
26	CHINDRIEUX	T	BARBIER Marie-Claire	Pouvoir de Yohann CHANCIAC
27	CONJUX	T	POCHAT Nathalie	
28	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	BEAUX-SPEYSER Danièle	
29	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	ESTIEU Philippe	
30	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	POILLEUX Nicolas	
31	ENTRELACS	T	BRAISSAND Jean-François	Pouvoir de Sandrine EXERTIER
32	ENTRELACS	T	DERIPPE Christophe	
33	ENTRELACS	T	ROUSSEAU Pascale	
34	ENTRELACS	T	SCHMITT Nathalie	

35	GRESY-SUR-AIX	T	DARBON Lionel	
36	GRESY-SUR-AIX	T	MAITRE Florian	
37	GRESY-SUR-AIX	T	PIGNIER Colette	
38	GRESY-SUR-AIX	T	TROQUIER Chrystel	
39	LA BIOLLE	T	NOVELLI Julie	
40	LA BIOLLE	T	BADIN Benoît	
41	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	MORIN Bruno	
42	LE BOURGET DU LAC	T	CHATILLON Anne	
43	LE BOURGET DU LAC	T	GUISSANT Franck	
44	LE BOURGET DU LAC	T	MERCAT Nicolas	
45	LE BOURGET DU LAC	T	MEUNIER Roland	
46	MERY	T	FONTAINE Nathalie	Pouvoir de Stéphane ROULET
47	MONTCEL	T	HUYNH Antoine	
48	MOTZ	T	CLERC Gérard	
49	MOUXY	T	MORET Jean-Paul	Pouvoir de Fabienne WESTRELIN
50	ONTEX	T	CARRIER Christiane	
51	PUGNY-CHATENOD	T	CROUZEVALLE Bruno	
52	RUFFIEUX	T	ROGNARD Olivier	
53	SAINT OFFENGE	T	GRELLIER Jean-Marc	
54	SAINT OURS	T	ALLARD Louis	
55	SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	T	DILLENSCHNEIDER Gérard	
56	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
57	TRESSERVE	T	LOISEAU Jean-Claude	
58	TRESSERVE	T	ROUSSEL Christian	Pouvoir de Klara RAVIER
59	TREVIGNIN	T	CHAPUIS Nicolas	
60	VIONS	T	ARRAGAIN Manuel	
61	VIVIERS DU LAC	T	CARON Bernard	
62	VIVIERS DU LAC	T	MONANGE Myriam	
63	VOGLANS	T	BERNON Martine	
64	VOGLANS	T	MERCIER Yves	

28 communes présentes

L'an deux mille vingt-six, le mardi quatorze avril à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Lac, légalement convoqués le 7 avril 2026 par le président sortant, Renaud BERETTI, se sont réunis à Aix-les-Bains, au siège de la communauté d'agglomération, 1500 boulevard Lepic.

Un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et les projets de délibérations était joint à la convocation.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis le 7 avril 2026 aux conseillers communautaires suppléants conformément à l'article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales, ainsi qu'aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Anaïs HUSSON est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 88 Année : 2026

Exécutoire le : 14 AVR. 2026

Publiée / Notifiée le : 14 AVR. 2026

Visée le : 14 AVR. 2026

COMMANDE PUBLIQUE

Modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Les articles L. 1414-2 et L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales prévoient la mise en place ainsi que la composition d'une commission d'Appel d'Offres.

Cette commission est composée de l'autorité habilitée à signer les contrats de la commande publique ou son représentant (président ou élu ayant reçu délégation) et de cinq membres de l'assemblée délibérante, élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Toutefois, avant de procéder à la constitution de cette commission par élection de ses membres, il appartient à l'assemblée délibérante, conformément à l'article D. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, de fixer les conditions de dépôt des listes.

Ainsi, il est proposé d'accepter le dépôt des listes jusqu'à la veille de la séance du Conseil Communautaire à laquelle sera inscrite l'élection des membres du Conseil à la commission d'Appel d'Offres. La date prévisionnelle de ce conseil est fixée au 28 avril (soit un dépôt des listes au plus tard le 27 avril).

Les conditions de dépôt des listes de la Commission d'Appel d'Offres sont fixées comme suit :

- Les listes devront indiquer le nom de la commission concernée (CAO) ainsi que les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants,
- Les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D. 1411-4 du code général des collectivités territoriales,
- Les listes seront déposées au service Assemblées de Grand Lac (au siège de Grand Lac – 1500 boulevard Lepic à Aix-les-Bains – 1^{er} étage – Bureau 111) ou adressées par mail avec accusé de réception (assemblees@grand-lac.fr) au plus tard la veille de la séance du conseil communautaire à laquelle sera inscrite l'élection des membres de la Commission,
- En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages,
- En cas d'égalités de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1414-2, L. 1411-5, D. 1411-4 et D. 1411-5,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE les conditions de dépôt de listes concernant la désignation des représentants de la Commission d'Appel d'Offres.

Aix-les-Bains, le 14 avril 2026

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Anaïs HUSSON

- Délégués en exercice : 71
- Présents : 64
- Présents et représentés : 71
- Abstentions : 0
- Votants : 71
- Pour : 71
- Contre : 0
- Blancs : 0
- Nuls : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 88 : modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Date de transmission de l'acte : 14/04/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 14/04/2026

Numéro de l'acte : d5812 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20260414-d5812-DE

Date de décision : 14/04/2026

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants
5.3.5. Autres (dont SEM; Commissions...)